

## Le Gouvernement prend des mesures en vue d'améliorer la situation de la femme

*“Le Gouvernement fédéral s'est engagé à éliminer la discrimination et à garantir des chances égales aux femmes dans toutes les sphères d'activité au Canada”, a déclaré le ministre du Travail, M. John Munro, lorsqu'il a déposé à la Chambre des communes, le 17 décembre dernier, un document intitulé: La situation de la femme au Canada – 1973.*

*M. Munro signale ci-dessous, quelques points saillants de ce rapport:*

\* \* \* \*

Le 16 novembre 1972, le Gouvernement canadien a ratifié la convention no 100 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'oeuvre masculine et la main-d'oeuvre féminine pour un travail de valeur égale.

Une modification apportée au règlement d'application de la Loi sur les justes salaires et les heures de travail prévoit que dans l'embauchage et l'emploi des ouvriers aux fins de l'exécution de tout travail en vertu d'un contrat fédéral, il sera interdit à l'entrepreneur de refuser d'employer une personne ou d'exercer de quelque façon que ce soit des distinctions injustes à l'endroit de cette personne, à cause de sa race, de son origine nationale, de sa couleur, de sa religion, de son âge, de son sexe ou de son état civil.

Vers la fin de 1972, le Gouvernement a chargé la Commission de la Fonction publique d'enquêter sur les plaintes invoquant une pratique discriminatoire fondée sur le sexe, la race, la nationalité d'origine, la couleur ou la religion dans l'application ou l'exécution de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique. La Commission a alors créé la Direction anti-discrimination, qui est chargée de faire ces enquêtes.

### Compétence de la femme reconnue

Conformément à sa ligne de conduite, le Gouvernement a continué à nommer des femmes compétentes au Sénat, à la magistrature, à des postes au sein de conseils ou de commissions et à d'autres fonctions élevées. Depuis le 30 octobre 1972, il a nommé, ou nommé de nouveau, 73 femmes à des postes au sein de divers conseils et organismes. Mentionnons, entre autres, deux juges de la Cour supérieure, quatre femmes désignées pour agir comme tribunal aux fins de la Loi sur la citoyenneté canadienne, quatre commissaires à plein temps de la Commission d'appel de l'Immigration et la présidente de la Commission de sur-

veillance du prix des produits alimentaires.

Au sein de la Fonction publique, la directive du Cabinet d'avril 1972 adressée aux sous-chefs en vue de favoriser la nomination de femmes à des postes supérieurs suscitait la création, par l'Office de la promotion de la femme de la Commission de la Fonction publique, d'un comité interministériel chargé de coordonner les efforts et d'offrir un moyen d'échanger des renseignements et d'évaluer les progrès accomplis; ce comité est sous la présidence conjointe de hauts fonctionnaires de la Commission de la Fonction publique et du Conseil du Trésor.

Des lignes directrices élaborées par la Commission de la Fonction publique et l'Office de la promotion de la femme ont été adressées à tous les sous-ministres pour aider les ministères à élaborer des programmes visant la promotion de la femme.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration affecte actuellement à chaque bureau régional des conseillers techniques qui sont particulièrement chargés d'offrir des services de main-d'oeuvre aux femmes. Il existe en outre, au sein de l'administration centrale du ministère, un poste dont le titulaire remplit les fonctions d'expert-conseil dans l'élaboration des lignes de conduite à adopter en fonction des problèmes à résoudre dans le domaine de l'emploi des Canadiennes.

### Organisations bénévoles

Le Gouvernement a maintenu ses subventions aux organisations féminines bénévoles. La Direction de la citoyenneté du secrétariat d'État applique un programme dynamique d'aide aux groupements féminins en vue de promouvoir la participation des Canadiennes à des activités qui touchent la qualité de leur vie. Un programme d'aide aux femmes indigènes a également été mis sur pied dans le cadre du programme “Les citoyens autochtones” pour leur

permettre de participer encore plus pleinement à tous les aspects de la vie canadienne. En ma qualité de ministre chargé de la situation de la femme, je dispose d'un fonds d'assistance aux organismes féminins nationaux pour la promotion de la situation de la femme. D'autres ministères offrent également une aide financière aux organisations féminines à l'égard de projets qui sont de leur ressort.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a créé un centre national d'information sur les garderies qui est rattaché à la Direction du Régime d'assistance publique du Canada et qui fournit des données concernant tous les aspects de cette question.

Le règlement du Régime d'assistance publique du Canada a été modifié de façon à permettre d'accroître l'aide financière accordée aux garderies. Auparavant, le Régime prévoyait le partage avec les provinces et les municipalités des frais associés aux traitements, à la formation du personnel et à la recherche. Grâce aux modifications apportées, les coûts pouvant être partagés comprennent maintenant tous les frais d'exploitation et, dans certains cas, le coût du matériel. Les services de garderies familiales, c'est-à-dire les services de garde des enfants dans un foyer, sont également subventionnés dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Dans son “Document de travail sur la sécurité sociale au Canada”, le Gouvernement a traité des problèmes spéciaux des familles à parent unique. Ces problèmes seront étudiés avec les provinces en même temps que la révision du régime de sécurité sociale entreprise par les Gouvernements fédéral et provinciaux. Comme l'a annoncé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à la suite de la Conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-être social, en octobre, la question de la participation de l'épouse qui demeure au foyer au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec et celle du traitement égal à accorder aux hommes et aux femmes en vertu de ces régimes feront alors l'objet d'un examen prioritaire.

Comme vous pouvez le constater... notre Gouvernement multiplie les efforts afin d'améliorer la situation de la femme au Canada...